

N°09/22bis

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 09/22 relatif à une demande de crédit de CHF 668'000.- pour l'assainissement du Chemin du Contournement

Vallorbe, le 24.6.2022

Au Conseil communal de et à 1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mme Carole Perrin et de MM Laurent Briod, Président, Italo Facchinetti, René Gfeller, Rapporteur, et Joël Jeanmonod, s'est réunie le 23 juin 2022, d'abord sur place au Day, puis en Salle de Municipalité. M. Stéphane Costantini, Syndic, était présent pendant toute la séance et nous a donné toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet, ce pourquoi nous le remercions.

Le Chemin du Contournement n'est pas une route, mais un simple chemin de terre reliant les trois parcelles (trouver les no de parcelles) à la Route de Premier. La Commission a d'ailleurs pu se rendre compte sur place des problèmes d'évacuation des eaux de surface puisque la pluie était au rendez-vous en ce soir du 23 juin, et que des « gouilles » importantes s'étaient formées sur le chemin. Aujourd'hui, des bâtiments locatifs ont été construits le long de ce chemin et d'autres sont en voie de l'être. Au total, en comptant les bâtiments existants, il y aura une centaine de logements dans les immeubles le long du chemin. En plus, le futur EMS de Vallorbe sera desservi par ce chemin. Ceci suffit largement à démontrer le besoin impératif de transformer ce chemin en une route construite dans les règles de l'art. Celle-ci aura 5.5 m de large, ce qui permettra à deux véhicules de se croiser aisément.

Du fait qu'il ne s'agit pas de réhabiliter un ancien chemin ou de mettre aux normes un chemin existant, mais de créer une route sur un terrain qui n'a jamais été vraiment aménagé, les frais de génie civil atteignent des montants élevés, car ils impliquent des fouilles importantes. Ceci explique aussi les montants des honoraires, car des géomètres et des ingénieurs ont dû être mandatés pour cet objet. Mais il faut relever que les taxes demandées aux propriétaires (raccordement EC, EU, eau potable) couvriront une part significative des frais engagés par le Commune. En plus, l'entreprise voEnergie profitera des travaux pour poser le câble provenant des futures éoliennes, en direction de la centrale électrique du Day prévue dans la zone industrielle du Day. Toutes les conduites qui dépendent d'entreprises privées (électricité, multimédia, etc) seront posées aux frais des dites entreprises. Il est à relever que les eaux claires et les eaux usées ne seront pas acheminées vers les collecteurs de la Route de Premier, qui ne pourraient pas absorber de tels débits, mais vers ceux de la Route des Rosiers, plus récents et mieux dimensionnés, au-delà de la route cantonale.

Le Chemin du Contournement sera en cul-de-sac pour les voitures ; il n'est en effet pas dans les intentions de la Municipalité de permettre une liaison, qui passerait devant le futur EMS, avec la route d'accès aux trois locatifs situés dans la partie est de la zone. Cette mesure devrait contribuer à garder une intensité de trafic supportable.

Le Canton a contraint la Municipalité de prévoir un trottoir sur toute la longueur du chemin, ce qui a obligé de faire une seconde mouture du projet. En raison de la largeur du chemin

augmentée de celle du trottoir, il a été nécessaire de procéder à quelques expropriations ; évidemment, la Commune dédommagera les propriétaires à la juste valeur du terrain et s'engage à remettre en ordre les bords des propriétés impactées.

Pour sécuriser l'entrée du chemin sur la Route de Premier, il est prévu de construire un espace vert en bordure de route, juste à l'ouest de l'intersection. Ce rétrécissement permettra de ralentir le trafic entrant dans la zone de Day.

L'éclairage public étant du ressort de la Commune, la Municipalité a prévu 5 mâts avec ampoules LED le long du trottoir.

Ajoutons que la pose d'une borne hydrante le long du chemin permettra d'obtenir une subvention de CHF 20'000.- de la part de l'ECA.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vallorbe,

- vu le préavis no 09/22 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 668'000.- pour les travaux prévus au préavis susmentionné, sous déduction d'une éventuelle subvention de l'ECA ;
2. de porter les dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission:

Le président

Le rapporteur

Laurent Briod

René Gfeller

